



Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy  
Assemblée générale 22.09.2014 : Patinoire



Alle, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve,  
Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Dampfreux, Fahy, Fontenais,  
Grandfontaine, Haute-Ajoie, La Baroche, Lugnez, , Porrentruy, Rocourt, Vendincourt

# DOSSIER PATINOIRE

**Assemblée des délégués**  
**22 septembre 2014 - 20h00**  
**Porrentruy - Hôtel de ville**



## RÉPONSE DES EXÉCUTIFS COMMUNAUX (1)

Alle, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve,  
Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Dampfreux, Fahy, Fontenais,  
Grandfontaine, Haute-Ajoie, La Baroche, Lugnez, , Porrentruy, Rocourt, Vendincourt

- Préavisez-vous le concept des utilisateurs ?

**22 OUI**

**0 NON**

- Adhérez-vous au financement tel que proposé ?

**20 OUI**



**2 NON**

Raisons évoquées :

- Incompréhension du calcul de l'annuité de l'investissement
- remise en cause du principe de répartition des frais de fonctionnement en fonction des charges des communes centres (isochrone)



## RÉPONSE DES EXÉCUTIFS COMMUNAUX (2)







-  Les bases de calcul de l'annuité du montant d'investissement sont établies selon les critères financiers usuels
-  Le principe du système de l'isochrone a été défini dès le début du processus de mise en œuvre de la rénovation de la patinoire. Doit-il être rediscuté?



## RÉPONSES DES EXÉCUTIFS COMMUNAUX (3)

### Rappel du plan de financement

Alle, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve,  
Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Dampfreux, Fahy, Fontenais,  
Grandfontaine, Haute-Ajoie, La Baroche, Lugnez, Porrentruy, Rocourt, Vendincourt

<b>COUT TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>16'670'000.-</b>
 Photovoltaïque	CHF	500'000.-
 MONTANT NET	CHF	16'170'000.-
 Subvention cantonale 20%	CHF	3'234'000.-
 Fonds des communes	CHF	525'000.-
 Fonds forestiers	CHF	400'000.-
 <b>Montant résiduel communes</b>	<b>CHF</b>	<b>7'500'000.-</b>
<b>Charge financière annuelle à répartir par habitant (amortissement 30 ans / intérêt 3.5%)</b>	<b>CHF</b>	<b>407'785.-</b>
<b>Charge de fonctionnement à répartir par habitant selon le principe de l'isochrone</b>	CHF	330'000.-
<b>Financement à compléter par les UTILISATEURS et le SIDP</b>	CHF	4'511'000.-



## MANDATS JURIDIQUES



Processus décisionnel :

**M<sup>e</sup> Hubert Theurillat**



Marchés publics :

**M<sup>e</sup> Alain Steullet**



## PROCESSUS DECISIONNEL résumé des questions posées

Alle, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve,  
Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Dampfreux, Fahy, Fontenais,  
Grandfontaine, Haute-Ajoie, La Baroche, Lugnez, Porrentruy, Rocourt, Vendincourt

- ❓ Les communes peuvent-elles se prononcer sur la cession de la propriété, le montant d'investissement et la participation financière lors de la même assemblée?
- ❓ Que se passe-t-il si une ou plusieurs communes refusent la cession de leurs parts de propriété?
- ❓ Peuvent-elles n'accepter qu'une partie des points et en refuser l'autre, sachant que l'investissement et la charge financière sont liés ?



## PROCESSUS DECISIONNEL : AVIS JURIDIQUE (synthèse)

- ✓ Préciser le régime de propriété en proposant aux communes de se prononcer dans un premier temps sur la cession de la propriété au SIDP
- ✓ Toutes les communes doivent accepter la cession pour que les compétences décisionnelles lui soient attribuées
- ✓ Si une commune refuse la cession, c'est le régime de la copropriété qui s'applique sur la base du code civil
- ✓ Aucune commune ne peut demander la dissolution de la copropriété



## PROCESSUS DECISIONNEL : AVIS JURIDIQUE (conséquences)

- Toutes les communes cèdent leurs parts de propriété :
  - ✓ règlement du SIDP qui s'applique pour toutes les décisions futures soit la majorité simple pour l'assemblée des délégués et la majorité des deux tiers pour les décisions relevant des communes
  
- Une ou plusieurs communes refusent la cession de leurs parts de propriété :
  - ✓ règles découlant du code civil qui s'appliquent soit la majorité simple des copropriétaires en fonction de leurs parts de propriété





## MARCHÉS PUBLICS : préambule

Alle, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve,  
Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Dampfreux, Fahy, Fontenais,  
Grandfontaine, Haute-Ajoie, La Baroche, Lugnez, Porrentruy, Rocourt, Vendincourt

- ✓ Collectivités publiques soumises à la réglementation sur les marchés publics
- ✓ Revendication de l'association professionnelle des architectes jurassiens
- ✓ Pas d'obligation pour les collectivités publiques de passer par une procédure de concours d'architecture (art. 72/OAMP)
- ✓ Le mandat d'architecture à attribuer pour la patinoire relève d'une procédure marchés publics ouverte
- ✓ Il n'est pas possible de scinder un même marché en plusieurs tranches pour l'adjuger de gré à gré



## MARCHÉS PUBLICS : AVIS JURIDIQUE (questions posées)

Alle, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve,  
Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Dampfreux, Fahy, Fontenais,  
Grandfontaine, Haute-Ajoie, La Baroche, Lugnez, Porrentruy, Rocourt, Vendincourt

- ❓ Est-ce que le projet présenté par les utilisateurs peut-être utilisé pour établir le cahier des charges du mandat d'architecture?
- ❓ Est-ce que le bureau qui a établi ce projet peut se voir attribuer le mandat d'architecture de gré à gré?
- ❓ Est-ce que ce bureau peut être soumissionnaire pour le mandat d'architecture?
- ❓ Est-ce que ce bureau peut être mandaté pour établir le cahier des charges de l'appel d'offre marché public pour le mandat d'architecture?



## MARCHÉS PUBLICS : AVIS JURIDIQUE (synthèse 1)

- ✓ A ce stade de la procédure, il n'y a eu aucune entorse commise par le SIDP aux règles régissant les marchés publics, vu qu'aucune commande ni montant ont été effectués pour le projet des utilisateurs
- ✓ Le SIDP peut utiliser ce projet pour établir le cahier des charges de l'appel d'offre du mandat d'architecture
- ✓ Une procédure d'adjudication de ce mandat de gré à gré est exclue



## MARCHÉS PUBLICS : AVIS JURIDIQUE (synthèse 2)









Alle, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve,  
Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Dampfreux, Fahy, Fontenais,  
Grandfontaine, Haute-Ajoie, La Baroche, Lugnez, , Porrentruy, Rocourt, Vendincourt

- ✓ La préimplication dans la phase préparatoire d'un dossier d'appel d'offre marchés publics restreint la faculté d'être soumissionnaire respectivement adjudicataire d'un mandat
- ✓ Il est possible de confier le mandat pour l'établissement du cahier des charges de l'appel d'offre pour le mandat d'architecture au bureau ayant réalisé le projet des utilisateurs



## POURSUITE DES TRAVAUX ET CALENDRIER

Alle, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve,  
Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Dampfreux, Fahy, Fontenais,  
Grandfontaine, Haute-Ajoie, La Baroche, Lugnez, Porrentruy, Rocourt, Vendlincourt

-  Décision de l'assemblée des délégués du SIDP de soumettre aux communes la cession de la propriété de la patinoire au SIDP **22 septembre 2014**
-  Organisation d'une séance avec les exécutifs communaux pour présenter et détailler la suite de la procédure décisionnelle **20 octobre 2014**  
(à confirmer 22.09.14)
-  Rencontre avec les utilisateurs (HCA / CPA / CCA) **octobre-novembre 2014**
-  Rencontre avec la ville de Porrentruy le TCP (tennis-club) et afin de déterminer si le club adhère au concept ou pas **novembre 2014**
-  Approfondir certaines questions sur les procédures marchés publics, notamment en lien avec l'implication du bureau Buchs & Plumey **décembre 2014**
-  Définir avec la ville de Porrentruy les conditions pour l'octroi d'un nouveau droit de superficie lié à la construction du deuxième champ de glace **décembre 2014**
-  Prendre contact avec la ligue suisse de hockey sur glace (LSHG) pour les informer de l'évolution du dossier en lien avec leurs exigences fixées à 2015 **décembre 2014**
-  **DÉCISIONS DES 22 LÉGISLATIFS COMMUNAUX FIN MARS 2015**  
(EN CAS D'ACCEPTATION PAR L'ASSEMBLÉE DU 22.09 DE CÉDER LA PATINOIRE AU SIDP)



Alle, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve, Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Dampfreux, Fahy, Fontenais, Grandfontaine, Haute-Ajoie, La Baroche, Lugnez, Porrentruy, Rocourt, Vendincourt

## COMPÉTENCES FINANCIÈRES

### PATINOIRE EXTRAIT REGISTRE FONCIER : PART DES COMMUNES

VO 2003 : CHF 2'015'200

Processus décisionnel communal

### Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy Assemblée générale 22.09.2014 : Patinoire

Nom	Part copropriété	Montant	Conseil communal municipal	Assemblée communale Porrentruy : conseil de ville	Scrutin
Alle	1520	131'548	< 20'000	> 20'000	
Basse-Allaine	1393	120'557	< 10'000	> 10'000	
Beurnevésin	152	13'155	< 3'000	> 3'000	
Boncourt	1433	124'019	< 50'000	> 50'000	
Bonfol	823	71'227	< 10'000	> 10'000	
Bure	694	60'062	< 15'000	> 15'000	
Clos du Doubs	1060	91'738	< 20'000	> 20'000	
Coeuve	646	55'908	< 10'000	> 10'000	
Cornol	848	73'390	< 9'000	> 9'000	
Courchavon	315	27'262	< 10'000	> 10'000	
Courgenay	2115	183'043	< 20'000	> 20'000	
Courtedoux	759	65'688	< 10'000	> 10'000	
Dampfreux	157	13'588	< 10'000	> 10'000	
Fahy	439	37'993	< 10'000	> 10'000	
Fontenais	1195	103'421	< 5'000	> 5'000	
Grandfontaine	339	29'339	< 15'000	> 15'000	
Haute-Ajoie	1062	91'911	< 25'000	> 25'000	
La Baroche	399	34'531	< 20'000	> 20'000	
Lugnez	243	21'030	< 10'000	> 10'000	
Porrentruy	6977	603'824	< 75'000	< 1'000'000	> 1'000'000
Rocourt	152	13'155	< 20'000	> 20'000	
Vendincourt	564	48'811	< 10'000	> 10'000	
<b>Totaux</b>	<b>23285</b>	<b>2'015'200</b>			



Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy  
Assemblée générale 22.09.2014 : Patinoire

## ASSEMBLEE DU 22 SEPTEMBRE 2014

Décider de proposer aux communes la  
cession de la propriété de la patinoire au SIDP

**A votre disposition pour vos questions**

Alle, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve,  
Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Dampfreux, Fahy, Fontenais,  
Grandfontaine, Haute-Ajoie, La Baroche, Lugnez, , Porrentruy, Rocourt, Vendincourt

